

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le trois décembre, s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Julien THOMINET, Yves ERFORT, François COLLET, Marc LE PECHON

Absents excusés : Michel HUET pouvoir à Marc LEPECHON, Michaël BERTRAND pouvoir à Nelly CHARDON, Aline CHARDON pouvoir à Julien THOMINET

Secrétaire de séance : François COLLET

Une demande de modification de l'ordre du jour est proposée par le Maire ajout d'un point 2, délibération départ Maud. Demande acceptée à l'unanimité

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03.11

Après modifications apportées sur le nom de M. Rousselle et non Rousset
Après modifications apportées sur le nom de M. Laugelot et non Logelot
Après mise au point de l'information du souhait de la commune de récupérer 25% des 50% que toucherait la 3CVT, sur des panneaux photovoltaïques, prochainement voté en 3CVT.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Délibération départ en retraite secrétaire

Maud Henry, secrétaire, est partie à la retraite au 01/05/2021. La commune lui a organisé un pot de départ. Une partie des frais alimentaires liés à cet événement a été réglé par M. BERTRAND Michael, Adjoint à la commune de Venouse. La facture d'un montant de 63.31 € est présentée au conseil municipal. M. Le Maire demande l'accord de celui-ci pour le remboursement de cette somme à M. BERTRAND.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement des 63.31 € avancés.

3ème point de l'ordre du jour : Finalisation du plan de sauvegarde

Lecture de M. Le Maire des sujets concernés par le plan de sauvegarde pour une organisation et répartitions des taches a effectuer le cas échéant.

Les sujets sont : le nucléaire, canicule, pandémie, inondations.

Une simulation départementale est prévue le 26 janvier 2022. Il faudrait être organisé et informer les gens impliqués avant cette date.

4ieme point de l'ordre du jour : Tarif casses- location foyer rural

L'ancien tarif du foyer rural actualisé avec l'ajout des prix de tables et chaises sera établi et proposé à nouveau au conseil.

5ieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Devis petite salle pour les radiateurs et luminaires est demandé
- Une ouverture à distance de la cour de l'école est à l'étude
- La requête catastrophe naturelle est rejetée. Des frais sont imputés à la mairie par la Préfecture.
- La fête de Noël est annulée, faute de retour des coupons/réponses demandés aux familles. La distribution des cadeaux aura lieu le dimanche 12 décembre de 14H à 16H au foyer.
- Les vœux du Maire sont à l'étude devant les nouvelles annonces COVID.
- Information sur le syndicat du serein qui souhaite une forte augmentation de la taxe GEMAPI, la 3CVT, dont c'est la compétence, est sur le dossier et refuse par un courrier l'augmentation telle que présentée par le syndicat.
- M. Pihet a fait une demande de bornage de son terrain par un géomètre.
- M. Laurent du département est venu voir les problèmes sur la commune.
- M. Lamblin (route de Pontigny) peut faire une sortie piétons adaptée et sécurisée à ses frais sur la route.
- La route de Rouvray ne peut pas être équipée de chicane pour faire ralentir aux abords de l'impasse de l'Abican et de la rue de la biche. Des panneaux peuvent être posés.
- Le repas des aînés s'est bien passé, le repas et l'animation ont ravi les participants.
- Suite à la demande d'un administré au précédent conseil et après renseignements, l'installation d'une borne de recharge rapide 2 véhicules sur la commune serait d'environ 30000 €, subventionnée entre 30% et 60% suivant le projet. -Le tarif actuel de recharge est gratuit, mais cette gratuité va prendre fin au cours du 1^{er} trimestre 2022. Actuellement, il semble impossible pour la commune d'investir dans ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40

Le Maire
Raymond DEGRYSE

Le secrétaire de séance
François COLLET